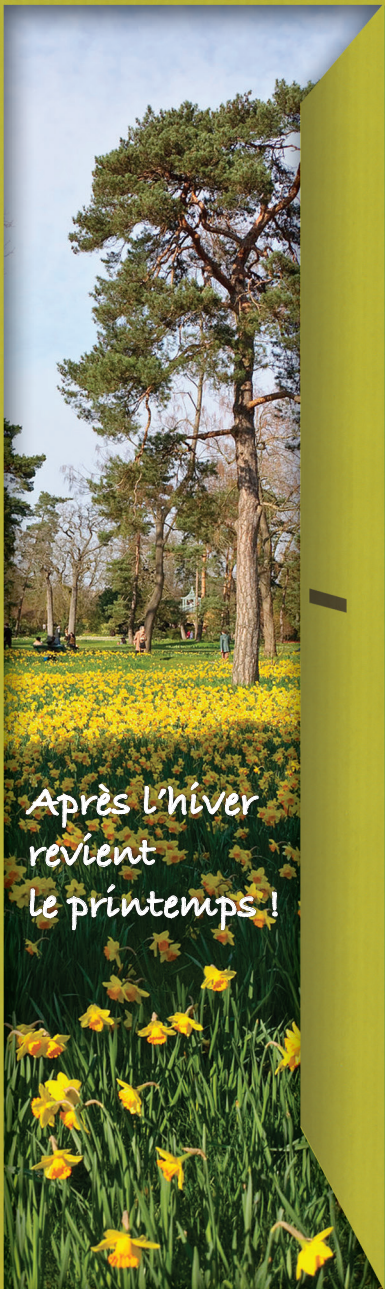


Le canard à la Marbois

Meilleure année 2021



Après l'hiver
revient
le printemps !

Bonjour à tous,

Il y a un an apparaissait un terrible virus. Ce virus que nous ne prenions pas très au sérieux au départ a modifié nos habitudes de vie et de travail, suscitant notre inquiétude pour les plus fragiles d'entre nous.

Pratiquement toutes les manifestations ont été annulées et nous nous sommes retrouvés comme en temps de guerre. Je pense que peu de personnes regretteront l'année 2020.

Nous devons une nouvelle fois remercier les bénévoles qui ont fabriqué les masques en tissus. La Mairie en dispose toujours si besoin. Il est très important de continuer à se protéger.

Vous trouverez dans les pages intérieures de nombreux articles sur la vie de notre commune, des infos pratiques, les travaux achevés ou en cours, l'histoire et la vie à Marbois.

La cérémonie des vœux est annulée pour cette année mais, celle-ci ne fait que commencer et nous trouverons ensemble des moments pour nous réunir et rattraper le temps perdu.

Je voudrais vous souhaiter à toutes et tous, en ce début d'année, beaucoup de joie et de bonheur, beaucoup d'espoir et d'envies pour vos projets et surtout une bonne santé.

Eric Wohlschlegel



Application Ma Commune Connectée

Une application smartphone, dédiée à Marbois, qui vous permet de suivre les informations importantes publiées par la Commune.

Grâce au système de notifications, vous êtes informés en temps réel en cas de danger (prévisions d'intempéries, tentatives de cambriolages...) ou d'informations importantes de toutes natures.

Fonctionne sur iOS et Android et vous pouvez la retrouver avec sa notice explicative sur le site de Marbois : www.marbois.fr rubrique «pratique».

Permanence mairie de Marbois
Lundi et Jeudi de 16h30 - 17h30
Mardi : 16h30 - 18h30
Vendredi : 15h30 - 18h30

Contactez la Mairie
Tél. : 02 32 29 81 85
Tél. Urgences Uniquement : 06 33 22 57 11
Courriel : mairie-marbois@orange.fr
www.marbois.fr

Vos contacts

Urbanisme :

Rappel des démarches en cas de travaux neufs ou de rénovation

La réalisation de travaux est soumise à une demande d'autorisation d'urbanisme. Elle permet à la mairie de vérifier que le projet de travaux respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur.

Quel document faut-il remplir ?

Selon le type de travaux, vous devez déposer une déclaration préalable ou un permis de construire.

- D'une manière générale, une déclaration préalable (DP) concerne la réalisation d'aménagement de faible importance créant une surface de plancher de moins de 20 m² ou modifiant l'aspect extérieur d'une construction existante.

Elle concerne :

- des travaux sur une maison ou une annexe (garage, véranda... jusqu'à 20 m²)
- la création / changement de porte, fenêtre, toiture,
- la construction d'un mur, d'une clôture,
- la construction d'un abri de jardin de - 20 m²,
- la construction d'une piscine (superficie inférieure à 100 m²),
- le ravalement de façade.

- Un permis de construire (PC) sera demandé pour tous travaux créant une surface de plancher supérieure à 20 m².

Il concerne :

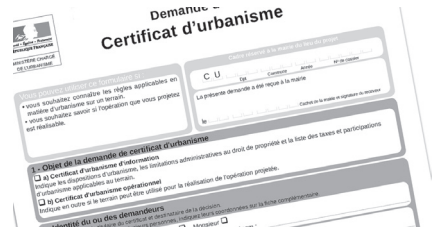
- la construction d'une maison,
- la construction d'un abri de jardin de + 20 m²,
- la construction d'une piscine,
- l'agrandissement d'une maison ou d'une annexe (au-delà de 20 m²),
- le changement de destination d'une pièce ou d'un bâtiment avec des modifications sur la structure porteuse ou la façade de la construction.

Les formulaires peuvent être retirés en mairie ou téléchargés sur le site service-public.fr.

La mairie est à votre disposition pour tout renseignement.

Attention : Pour les permis de construire, un formulaire d'ouverture de chantier Cerfa 13407*03 est à remplir obligatoirement et à retourner en mairie.

Lorsque les travaux sont achevés, que ce soit pour une déclaration préalable ou un permis de construire, **un formulaire d'achèvement des travaux Cerfa 13408*05 est à retourner obligatoirement et impérativement à la mairie.**



Jeunes Diplômés 2020 : on ne vous oublie pas !

Malheureusement, comme vous le savez tous, la conjoncture actuelle ne permet pas de réaliser nos événements communaux dans les conditions habituelles. Comme tout, **ce n'est que partie remise peut-être au printemps ou à l'automne prochain**. Mais soyez sûr qu'on y pense ! Surtout, n'oubliez pas de faire parvenir à Monsieur le Maire, une demande écrite et copie de votre diplôme ou relevé de notes, un relevé d'identité bancaire afin que votre dossier soit complet. Nous ne manquerons pas de revenir vers vous dès que nous pourrons organiser la petite cérémonie où votre présence sera impérative.

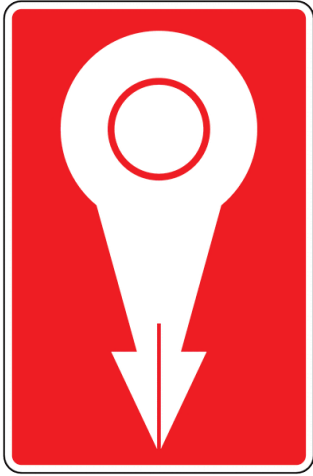


Marbois et son site web

Pensez aux infos pratiques et actualités : menus de cantine, vigilances météo, informations à chaud...

www.marbois.fr

Au feu ! - la défense incendie de marbois



Un point sur la défense incendie est nécessaire car le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie ou «RD DECI» préoccupe beaucoup de Maires Eurois en ce moment. Aujourd'hui (loi 2011, décret 2015 et RDDECI 2017), le RD DECI de 2017 définit à l'échelle départementale des normes contraignantes dimensionnées en fonction du risque à défendre. Ce règlement s'applique aux projets de construction postérieurs à cette date. Le Maire est responsable de la DECI (pouvoir de police administrative).

Le règlement stipule que la **distance maximale entre les points de réserve d'eau ou les bouches à incendies et les habitations soit de 200 m au plus**. Ce sont les préfets qui fixent ces distances, car dans certains départements, ce sont les 400 m qui ont été retenus.

Pour notre département, c'est la distance la plus petite qui fût retenue. Par conséquent, pour toute nouvelle construction ou agrandissement, l'accord du permis de construire est subordonné à cette condition de défense incendie car en cas de sinistre, il pourrait y avoir un recours contre la collectivité qui n'a pas assuré ce risque et donc se voir contrainte de régler financièrement le coût du sinistre. Dans notre environnement rural et nos hameaux très dispersés, il existe bien sûr des points d'eau naturels, des citernes souples ou des bouches incendies mais pas assez.

Nous avons étudié toutes les possibilités pour poser des bouches sur le réseau d'eau potable mais bien souvent celui-ci n'est pas assez dimensionné pour assurer ce service de défense, car il faut un débit minimum.

C'est la raison pour laquelle nous consacrons cette année une enveloppe de 30 000 € pour l'aménagement de points d'eau naturel afin d'augmenter notre défense incendie. Cette dépense a fait l'objet d'une demande de subvention (DETR) auprès des services de l'état et nous devrions bénéficier de 60 % d'aide. Il nous faudra renouveler cette démarche régulièrement afin de répondre au mieux à cette contrainte nouvelle et coûteuse. Pour information, le SDIS, service départemental d'incendie et de secours nous facture la somme de 25 506 € par an .

En fin d'année 2020, nous avons procédé à l'aménagement de nos mares par l'entreprise Drouet. Ce sont 9 mares qui sont aménagées en fonction des besoins par hameau pour répondre aux distances de sécurité des 200 m . Au Chesne, rue des 3 mares, la mare d'Ancy, le Vallet, rue Henri Bertin, aux Essarts à la Bénarderie et à la Poterie ainsi qu'au Failly.

Pour les points d'eau qui sont sur des propriétés privées, après un premier accord, nous signerons une convention afin de formaliser l'utilisation de ces derniers .

Nous remercions au Chesne, M. Cottin, aux Essarts, à la Bénarderie, Mme et M. Durier et Philbois, à la Poterie, M. Poulain ainsi que M. Chasles pour leurs accords.

Il nous restera encore des endroits de la commune à sécuriser et ce sera par l'implantation de citernes souples lorsqu'il n'y aura pas de mare à disposition.



Fossés propres.... on y retourne...

Même si le lancer de masques semble s'essouffler, une autre source de pollution persiste. La canicule hivernale entraîne des déshydratations obligeant de nombreux «con-ducteurs» à s'abreuver en urgence et à se débarrasser aussitôt de la canette qui contenait le breuvage salvateur, le plus souvent de la bière !

En attendant que ces indécis retrouvent un minimum de sens civique, nous vous proposons de procéder au ramassage des déchets divers le **samedi 20 Février à 9h30**.

Nous nous retrouverons à l'**ancienne mairie de Saint Denis du Béhélan** et vous fournirons sacs et gants. Bien sûr, la situation sanitaire pourra tout remettre en cause.

NB : ce ne sont sans doute pas les Marboisiens les plus indisciplinés mais plutôt des véhicules en transit.



La petite Histoire de marbois : épisode 3 Le manoir de Limeux (1^{ère} partie) - Saint Denis du Béhélan

Historique

Limeux est citée comme nom de lieux dès le 13^{ème} siècle.

Les spécialistes estiment que ce nom de Limeux viendrait de la racine gauloise LIMO, soit ORME. D'ailleurs, à environ 100 mètres du manoir de Limeux, se trouve une mare, appelée Mare de l'Orme.

Limeux fut très tôt aux mains de puissantes familles : Les Crespin (époque Normande), puis les Hellenvilliers (Moyen âge).

A côté du fief noble de Limeux, il y avait aussi à cet endroit le siège d'une sergenterie en la forêt de Breteuil nommée Garde de Limeux.

A une époque mal connue mais antérieure à 1400, la terre de Limeux se trouve correspondre à 2 fiefs du même nom. Le premier relevant du Comté de Tillières fut possédé par les Chambray, les Mezières de l'Eprevanche, puis finalement rattaché au Comté de Tillières en 1559.

Le second, relevant lui du roi par sa Châtellenie de Breteuil, était un quart de Haubert : c'est celui-ci qui avait son fief au manoir le Limeux.

Les barons de Tillières possédant par ailleurs de grands domaines à Saint Denis, cette dualité de fiefs fut l'objet au 16^{ème} siècle de procès qui durèrent des décennies entre les Le Veneur et les De Venois.

Voici les différents propriétaires qui se sont succédé à Limeux :

- Le Vicomte : Fin 14^{ème} siècle
- De la Ferrière : 1418 – 1463
- De Venois : C'est en 1463 que l'on trouve Jehan de Venois, écuyer seigneur de Limeux, le premier de cette famille comme tenant du fief. C'est sa femme, Perette Quesnel, descendante des Le Vicomte qui le lui avait apporté.

Limeux devait rester dans la famille des Venois jusqu'en 1749. Les Venois, issus des seigneurs primitifs de Venois, près de Caen, possédèrent également Lépiné, Maribert et Gaillon à Saint Denis du Béhélan. D'authentique noblesse, ils firent tous carrière dans les armes. Peu de temps avant sa mort en 1749, Jacques Antoine de Venois, dernier de sa famille, vendit Limeux à son neveu, Louis Philippe Potin du Chesne.

- Potin du Chesne : 1749 – 1782
Louis Philippe Potin, fils du précédent (également propriétaire du château du Chesne), plus connu sous le nom de Comte de Vauvineux, fut un affairiste qui dilapida toute sa fortune, dont le château et les terres du Chesne. Il vendit Limeux en 1782 à Monsieur du Boisdelaville pour 90 700 livres.
- Du Boisdelaville : 1782 – 1821
L'acquéreur, Michel Alexandre du Boisdelaville, habitait Breteuil où il possédait, entre autre, la terre des Portes Blanches.
- Pillon de Buhorel : 1821 – 1916
La propriété devait rester dans cette famille jusqu'au décès de la dernière héritière, Charlotte, survenu en 1916.
- Boucher : Depuis 1916
La famille Boucher acquies Limeux lors de la liquidation de la succession de Buhorel en 1916.



L'état Civil

Mariages

Armel GIRETTE et Stéphane CARON,
le 28 Novembre 2020



Pacs

Cyrielle BENOIT
et Reynald WIERCZYNSKI,
le 21 octobre 2020

Date de construction

Il nous faut attribuer la construction du manoir de Limeux à Claude de Venois, époux de Jeanne de Lieuray. Claude de Venois rendit hommage et aveu à François 1^{er} en 1518. Le manoir de Limeux est construit en briques, avec des tourelles d'angles pourvues de meurtrières. Tout ceci, ainsi que les décors de cheminée nous indique une période de construction d'époque Renaissance.

Il faut rappeler qu'il est admis communément que l'emploi de la brique, abandonné depuis l'époque Romaine, réapparut dans notre région dans les dernières années du 15^{ème} siècle. Il a été dit, parfois, que ce domaine avait servi de relais de chasse à Diane de Poitiers. Ceci n'est que légende, car si Diane de Poitiers (1499 – 1560) est effectivement contemporaine de la réalisation de Limeux, cela aurait laissé des écrits (ce qui n'est pas le cas) et de plus la construction est trop fruste pour avoir abrité une reine.

Description

L'intérêt principal du manoir de Limeux réside dans le fait qu'il nous a conservé, dans sa totalité, le modèle d'une habitation d'époque Renaissance, d'un noble de province peu fortuné. On rencontre en effet parfois, une tour, un bâtiment..., mais rarement un ensemble complet. Un second point à remarquer c'est l'unité et l'homogénéité de la construction entièrement réalisée en briques : tourelles, murs, hotte de cheminée, meurtrières, encadrement des portes et fenêtres.... En effet, on ne trouve pas, sauf à la souche de la cheminée, le moindre morceau de pierre.



Vue intérieure cheminée et plafond

Le manoir de Limeux est un bâtiment rectangulaire d'environ 12 mètres par 25, flanqué à chaque angle d'une tourelle circulaire. L'ensemble est construit en briques et couvert en petites tuiles, il présente de ce fait une grande homogénéité de matériau et de teinte. Le mur Est comporte à titre décoratif, des dessins en losange réalisés avec des extrémités noires de briques. Il n'existe qu'une cheminée à l'édifice dont la souche monumentale de pierre blanche et de briques constitue la partie la plus raffinée de la construction.

Le corps central aveugle depuis qu'il a été transformé en bâtiment agricole, permet de distinguer l'emplacement des fenêtres dont une a été conservée côté Est.

Les quatre tourelles d'angle, qui donnent un caractère original à ce manoir, sont absolument identiques, leurs toitures coniques s'élèvent rigoureusement à la même hauteur que le faite du pavillon central. Ces quatre tours sont toutes pourvues de curieuses meurtrières disposées à environ 1,20 m du sol et destinées à recevoir le canon des couleuvrines. D'une construction simple mais racée, elles datent manifestement de l'origine de la construction. Elles étaient primitivement au nombre de 3 par tourelle, ce qui permettait d'assurer la défense de la périphérie du manoir.



L'intérieur est divisée en 3 parties distinctes : la première à l'Est était vraisemblablement la cuisine, on y voit l'immense cheminée tout en briques.

La seconde pièce occupe le milieu du bâtiment et communiquait avec la cuisine adjacente par une porte : c'était, selon toute apparence, la pièce où l'on se tenait habituellement. Le plafond comporte 2 belles poutres transversales et des solives décorées. L'état de conservation de ce plafond nous incite à penser qu'il pourrait s'agir là d'une restauration du 18^{ème} siècle. De cette pièce s'élevait autrefois un escalier qui desservait l'étage supérieur, vraisemblablement à usage de chambres.



La troisième pièce, qui occupe la partie Ouest n'a pas d'étage, ni d'aménagement domestique et l'on peut se demander si elle fut même un jour, à usage d'habitation. Elle ne servait peut être que de magasin, l'habitation du seigneur n'ayant occupé que la partie Est.

L'archéologue Raymond Bordeaux, a laissé dans ses notes, différents croquis d'éléments qui lui avaient paru intéressants : épi de faitage en terre cuite, inscriptions de la grande salle et dessins d'ensemble de l'édifice.

Naissances

Mahé SAUPIN, le 8 octobre 2020
Mélina MILLIERE, le 17 novembre 2020
Tilyo BOUCHER LETELLIER, le 6 décembre 2020
Charly LHERMINIER, le 7 décembre 2020



Décès

Jean SAGOT, le 17 octobre 2020
Christian PERNEL, le 23 novembre 2020
Stéphane TOUTFAIRE, le 11 décembre 2020

Une année pas comme les autres mais...

Malgré la crise sanitaire actuelle, nos réunions de Conseil Municipal se sont déroulées à huit clos, mais ça ne nous a pas empêché de travailler et d'avancer les projets de travaux de notre commune. Voici donc le point de l'année écoulée :

- Projet « Mar'Haies » : requalification et reprofilage du bassin de récupération des eaux pluviales de l'école Gaston Bachelard. Notre bassin est maintenant classé car peuplé de tritons crêtés, tritons alpestres et tritons ponctués. Ces 3 espèces rares font donc l'objet d'un projet pédagogique en relation avec le département, le conservatoire naturel de Normandie et le lycée de Chambray. A terme, nous aurons, derrière l'école, un site d'étude de biodiversité, permaculture et jardin très certainement pilote dans le département. Ce projet est subventionné par le département à hauteur de 80%.
- Travaux d'enfouissement sur le réseau de distribution d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication aux Mares (le Chesne),
- Travaux sur le réseau d'éclairage public la Gérarderie – Arpentigny et Saint Denis du Béhélan, rue de Poligny au Chesne,
- Rénovation des bancs de l'église de Saint Denis du Béhélan,
- Acquisition du distributeur de baguettes subventionné par des fonds européens Leader et la région,
- Pose de volets électriques solaires à l'école Gaston Bachelard (subventionnée par l'état DETR) et remplacement du système de chauffage, côté élémentaire,
- Ouverture le 2 novembre 2020 de la micro-crèche des Essarts et Rénovation du mur du cimetière de Saint Denis du Béhélan.
- Réparation de la toiture de l'église des Essarts,
- Achat de panneaux d'affichage et boîtes aux lettres pour la Mairie,
- Rejointoiement du mur nord de la Mairie (en cours),
- Acquisition de matériels informatiques suite aux travaux de la Mairie,
- Avancée du projet terrain de jeux multi-sport et demande de subventions d'état,
- Sécurisation « routière » à l'école Gaston Bachelard et rue de la Gérarderie aux Essarts.
- Sécurisation, à la demande de la commune, du virage de l'église de Saint Denis par des balises de virage posées par le département.



11 novembre en très petit comité

Malgré la situation sanitaire, nous avons honoré nos enfants tombés au combat pour cette guerre désastreuse que fut 14 -18. Nous espérons que pour le 8 Mai cela ne sera pas en petit comité, que nous nous rassemblerons autour de nos monuments. C'est comme de coutume que nous avons fait le tour de nos trois monuments et l'appel aux morts. C'est au total 50 fils ou pères de familles qui ont laissé leur vie pour sauver notre patrie de la barbarie des deux grandes guerres et conserver nos valeurs patriotiques et de fraternité.

Le Chesnon ne vous oublie pas !

Les membres du Chesnon vous souhaitent une bonne année 2021 !!! De la santé pour traverser cette période afin de nous retrouver au plus vite en pleine forme !

Pour cette nouvelle année, nous vous avons concocté un programme qui redémarre mi-avril par un concours de pêche (on vous en reparle au prochain Canard) suivi de notre traditionnelle foire à tout du 1^{er} mai, dans une version élargie. Bien d'autres animations sont programmées jusqu'au cochon grillé de juillet, mais on vous garde quelques surprises...

En revanche, comme en 2020, nous devons peut-être adapter, ou même annuler certaines animations prévues et ce en fonction des annonces gouvernementales. Mais soyez persuadés que nous n'avons qu'une hâte : vous retrouver !

En attendant, prenez soin de vous et de vos proches !



La vie de marbois

Noël 2020 à marbois



Situation compliquée nous privant de «presque» toutes les manifestations de fin d'année, 2020 aura été l'année des événements «presques» invisibles.

C'est le 5 décembre que notre conseil, aidé d'anciens conseillers aguerris à cet exercice (merci à eux), a été **chercher, installer et décorer, son sapin de Noël** de 9 mètres. Une décoration exceptionnelle cette année puisque terminée, au sol, par notre technicien municipal (un exercice qui lui plaît particulièrement). Vous avez tous pu apprécier.

Concernant les **cadeaux aux enfants**, nous n'avons pu les distribuer lors du spectacle de Noël traditionnel et avons donc dû les faire retirer, sur rendez-vous en mairie, par les parents de nos têtes blondes (125 enfants en ont bénéficié).

Puis, **vint le tour de nos aînés**, qui ont reçu de la part de la commune un colis garni de produits locaux (SCEA Lemonnier de Marbois et Ferme du Louvier de Verneuil): Cidre rosé fruité, poulet au cidre Normand, veau marengo, rillettes de foie gras, terrine Normande, confiture de lait, pain d'épice, chocolats Cluizel, lentilles de Marbois, bougie à la cire d'abeille de Marbois. 100 colis simples et 51 doubles ont été distribués et accueillis avec plaisir et joie de Noël. Merci aux nombreux aînés qui nous ont fait part de leur satisfaction par mail, courrier ou téléphone. Des messages de réel encouragement qui nous ont été fort agréables.

C'est à l'école **Gaston Bachelard** que Noël est resté quasi-normal. En effet, le vendredi 4 décembre un spectacle de marionnettes splendide, orchestré et financé par l'APE, a été joué pour nos enfants avec respect des gestes barrières et de vigipirate renforcé. Puis l'après-midi du 18 décembre a vu passer le père-noël dans les classes pour distribuer, toujours avec l'APE, cadeaux et chocolats.

Et oui, c'était Noël et grand merci à l'APE pour son implication indispensable.

Une nouvelle mini-crèche aux Essarts

La crèche de Les Essarts accueillait son premier enfant le jeudi 5 Novembre dans les anciens locaux de l'école. Suite au succès rencontré au Chesne, la commune en partenariat avec Mme Leclerc, a décidé de réhabiliter ses anciens locaux en crèche. Les 2 structures accueillent 9 enfants au Chesne et 10 aux Essarts et permettent à neuf personnes de travailler à temps plein. Les jours d'ouverture sont du lundi au vendredi de 7 h à 20 h.

Il faut remercier le dynamisme de Mme Leclerc la directrice qui a su mener à bien ce projet. La commune a fait des travaux pour relier l'école à la cantine ainsi que la toiture de cette dernière. Quant aux travaux intérieurs, ils furent réalisés par Mme Leclerc.

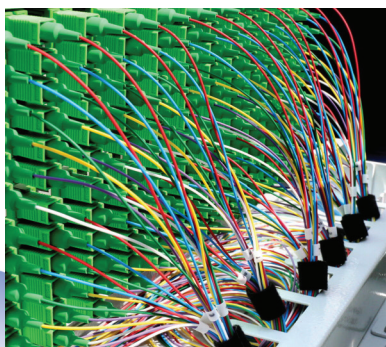
Avec cette réalisation, la commune et la société «à pas de petits» permettent l'emploi de neuf personnes, la réhabilitation d'anciens locaux et apportent un service aux familles en accueillant leurs enfants dans ses structures.



La fibre, c'est pour cette année !

Comme vous avez pu le constater durant le dernier trimestre de 2020, les travaux de déploiement de la fibre optique dans notre commune sont en cours au Chesne et Saint Denis et finiront fin février. Par la suite, 3 mois «légaux» obligatoires de non intervention sur le réseau permettront aux opérateurs de venir installer leurs matériels dans le NRO (Nœud de Raccordement Optique) situé à Breteuil et dans les différents NRA (Nœud de Raccordement Abonnés) situés dans la commune.

Vous pourrez donc «normalement» demander votre raccordement à votre opérateur à partir du second semestre 2021.



Clap de fin pour les travaux de notre mairie

Ça y est, après 3 mois de travaux, notre mairie relookée par notre maître d'œuvre, monsieur Christophe Thous, est prête à vous accueillir. Mieux que des paroles, ce reportage en image vous fera découvrir votre nouvelle mairie ainsi que les employé(e)s communaux qui œuvrent pour vous, au quotidien.



Entrée salle des mariages avec rampe d'accès handicapé



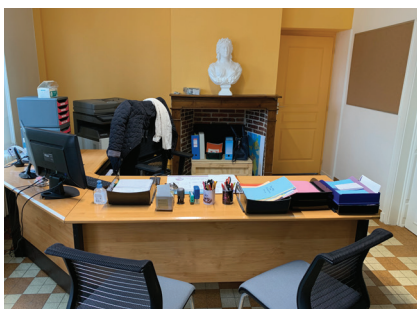
Nouvelle entrée avec rampe d'accès handicapé



Bureau du maire



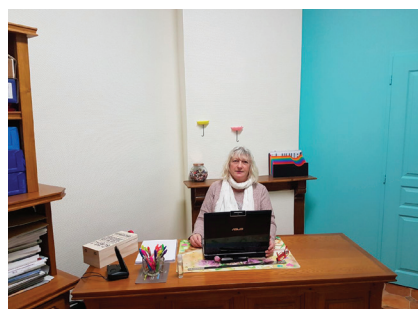
Accueil au public avec Isabelle Turblin



Secrétariat Général



Espace multimedia, accessible à tous



Bureau des adjoints 1



Bureau des adjoints 2



Salle des mariages, chaleureuse, en capacité de recevoir davantage de public

Le coin des créateurs entrepreneurs



Abbatage toutes hauteurs, Elagage, Etêtage, taille de haies, pose de clôtures, démolissage de toitures, petits travaux de terrassement, enlèvement de gravats...

8 route de Breteuil - Le Chesne - Marbois
Tél. 02 32 58 78 04 - 06 98 94 32 71
www.rw-espacesverts.fr